

DIRE N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE DOUZE MAI

Au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON, Chambre des Saisies Immobilières, et par-devant Nous, Greffier, a comparu :

La **SELARL B2R & Associés, Maître Florence AMSLER**, avocat au Barreau de LYON, 57 Place de la République, 69002 LYON - Toque n° 781

Lequel a déclaré :

Qu'il a déposé le 21 janvier 2026 un cahier des charges relatif à une vente sur saisie immobilière concernant un appartement de 76,50 m² situé au 1^{er} étage côté sud-ouest, composé de quatre pièces principales, cuisine, salle de bains, WC et loggia (LOT N° 1624) et une cave située au sous-sol portant le numéro 4 au plan dudit sous-sol annexé au règlement de copropriété (LOT N° 1591), situés dans un ensemble immobilier en copropriété faisant partie de la copropriété MENIVAL LES GRAVIERES, cadastré Section CL N° 147, Section CM N° 33 et Section CM N° 199 pour une surface totale de 11 ha 53 a 91 ca, sur la commune de SAINT-PRIEST (RHÔNE) (69800), 40 Rue Louis Braille,

Qu'il vient de recevoir les modificatifs au règlement de copropriété et état descriptif de division, qu'il nous prie d'insérer au cahier des charges.

Qu'il annexe au présent dire :

10 – Le modificatif au règlement de copropriété et état descriptif de division reçu le 23/04/1968 par acte de Me MAGNARD notaire à LYON,

11 - Le modificatif au règlement de copropriété et état descriptif de division reçu le 30/05/1973 par acte de Me BRUN notaire à LYON,

12- Le modificatif au règlement de copropriété et état descriptif de division reçu le 21/06/1977 par acte de Me BRUN notaire à LYON,

13- Le modificatif au règlement de copropriété et état descriptif de division reçu le 29/10/1990 par acte de Me BRUN notaire à LYON,

14- Le modificatif au règlement de copropriété et état descriptif de division reçu le 27/10/1992 par acte de Me BRUN notaire à LYON + attestation rectificative du 16/02/1993 de Me BRUN notaire à LYON,

15- Le dépôt de pièces reçu le 13/03/2002 par acte de Me ALCAIX notaire à LYON,

16- Le modificatif au règlement de copropriété et état descriptif de division reçu le 27/07/2009 par acte de Me KINTZIG notaire à LYON,

concernant les biens désignés ci-dessus.

Desquelles déclarations et comparution, la SELARL B2R & Associés, Maître Florence AMSLER, avocat, a requis acte, que nous lui avons octroyé et il a signé après Nous, Greffier.

